



Pour vous, particulier employeur, utiliser le C.E.S.U. c'est bénéficier de :

- la facilité d'adhésion : directement par Internet sur [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr) auprès de votre banque ou de votre URSSAF ;
- la simplicité d'utilisation : une seule déclaration et un seul prélèvement pour l'ensemble des cotisations sociales obligatoires ;
- la possibilité de déclarer par Internet sur [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr) ;
- la fiabilité pour l'employeur : c'est le CNCESU qui calcule les cotisations sociales ;
- la fiabilité pour le salarié : c'est le CNCESU qui lui délivre directement son attestation d'emploi. Il est ainsi certain d'être bien déclaré.

## ■ LE CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL : POUR QUOI ? POUR QUI ?

Le C.E.S.U. s'adresse aux particuliers pour régler l'ensemble des services à la personne et l'aide à domicile.

Pour toute information : [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr)

## La Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)



Elle répond à une double attente :

- la mise en fonction d'un lieu ressource permettant à la personne handicapée de bénéficier d'un accueil, d'informations, d'un accompagnement et de conseils ;
- la simplification des démarches administratives en proposant aux personnes handicapées et à leur famille un guichet unique.

La M.D.P.H. est constituée sous la forme d'un Groupement d'intérêt public comprenant le Département, l'Etat, la C.P.A.M. et la C.A.F., ainsi que la M.S.A. et la CRAMCO ; la présidence est assurée par la Présidente du Conseil Général. Les associations des personnes handicapées et de leur famille y sont représentées.

L'équipe pluridisciplinaire mise en place dans le cadre de ce nouveau dispositif est chargée d'évaluer les besoins de compensation de la personne handicapée tout en tenant compte de ses souhaits formalisés dans son projet de vie.

Cette équipe est composée de professionnels ayant des compétences médicales, paramédicales, dans le domaine de la psychologie, du travail social, de la formation et de l'emploi.

Elle propose un plan personnalisé de compensation qui sera soumis à la **Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (C.D.A.P.H.)**.

La M.D.P.H. gère le Fonds départemental de compensation du handicap qui a pour objectif d'accorder des aides financières destinées aux personnes handicapées bénéficiaires d'un ou de plusieurs éléments de la prestation de compensation.

### M.D.P.H.

8, rue du Petit-Tour - B.P. 73129 - 87031 Limoges Cedex  
Tél. 05 55 14 14 50 - Fax 05 55 14 15 25

Mail : [mdph@cg87.fr](mailto:mdph@cg87.fr)

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces/handicap/>



**ADIL** du Département  
de la Haute-Vienne  
Agence Départementale  
pour l'Information sur le Logement

## UN CONSEIL LOGEMENT PERSONNALISÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

### Accession à la propriété et prévention du surendettement

L'accédant peut obtenir gratuitement des études de financement. Ces études de financement sont de deux natures :

- **les plans de financement** sont une étude de faisabilité du projet de l'utilisateur ;
- **les diagnostics de financement** permettent à l'accédant de déterminer l'enveloppe financière de son projet à partir d'une mensualité d'objectif.

### Un conseil complet en accession à la propriété

Les études de financement sont une occasion privilégiée de donner un conseil qui, outre la technique bancaire, abordera les éléments de droit de la famille et droit de la construction nécessaires à la bonne compréhension et à la bonne conduite du projet d'accession.

## Des consultations juridiques sur tous les thèmes

Chaque année, ce sont 10 000 à 11 000 consultations qui sont délivrées gratuitement par nos conseillers. Ces consultations portent notamment sur les rapports locatifs, le financement et le droit à l'accession à la propriété, la fiscalité immobilière, la copropriété, l'amélioration de l'habitat, l'urbanisme...

### Un site internet abondant, pédagogique et pratique : [www.adil.org/87](http://www.adil.org/87)

Il est impossible de lister toutes les rubriques de notre site internet. Le site enregistre environ 21 000 connexions par an.

L'utilisateur peut y trouver une analyse du marché locatif dans les bourgs centres, une présentation des lotissements, un dossier de l'accédant, des lettres-types, un observatoire des taux et prêts, des conseils de rédaction de bail, des conseils de recherche locative, des conseils en cas de litige locatif...

**A.D.I.L.** - 28, avenue de la Libération - 87000 Limoges  
Tél. 05 55 10 89 89 - Fax 05 55 10 89 87  
E-mail et internet : [adil.org/87](http://adil.org/87)

Permanences à Saint-Yrieix :

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis de 9 h à 12 h - Maison du Département

Permanences à Bellac, Bessines-sur-Gartempe, Bujaleuf,  
Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval,  
Saint-Junien, Saint-Yrieix